

Bureau du sous-ministre

86.201

Sainte-Foy, le 1er novembre 1985

Monsieur Jacques Vary  
Coordonnateur, Sécurité-Incendies  
Administration régionale Kativik  
P.O. Box 9  
Kuujjuaq (Fort Chimo)  
Québec J0M 1C0

OBJET: Aménagement de sites de rétention d'eau pour la  
lutte aux incendies - Quaqtaq  
Notre dossier: 202-BJ365-10

Monsieur,

Pour donner suite à votre demande du 6 août dernier dans le cadre de l'autorisation du projet mentionné en titre, je vous informe que la Commission de la qualité de l'environnement Kativik a décidé, conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement, de soustraire l'étude de ce projet de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

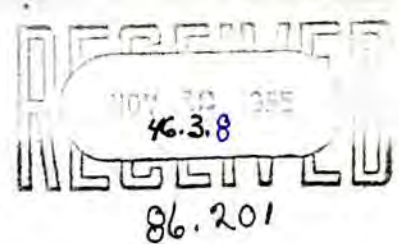
La Commission note cependant que l'aménagement de sites de rétention d'eau pour la lutte contre les incendies proposé pour ce village n'améliorera la situation que pour la période de l'année où le point d'eau n'est pas gelé. En effet, les aménagements proposés seront sans utilité pendant la saison hivernale.

Je vous invite à communiquer avec le directeur régional du ministère à Radisson, monsieur Jean-Paul Noël (Radisson 638-8495) afin de finaliser l'autorisation de ce dossier en fonction de la réglementation en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre

JEAN-CLAUDE DESCHÊNES



Bureau du sous-ministre

Sainte-Foy, le 1er novembre 1985

Monsieur Jacques Vary  
Coordonnateur, Sécurité-Incendies  
Administration régionale Kativik  
P.O. Box 9  
Kuujjuaq (Fort Chimo)  
Québec J0M 1C0

OBJET: Aménagement de sites de rétention d'eau pour la  
lutte aux incendies - Kangirgsujuaq  
Notre dossier: 202-BJ364-10

Monsieur,

Pour donner suite à votre demande du 6 août dernier dans le cadre de l'autorisation du projet mentionné en titre, je vous informe que la Commission de la qualité de l'environnement Kativik a décidé, conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement, de soustraire l'étude de ce projet de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

La Commission note cependant que l'aménagement de sites de rétention d'eau pour la lutte contre les incendies proposé pour ce village n'améliorera la situation que pour la période de l'année où le point d'eau n'est pas gelé. En effet, les aménagements proposés seront sans utilité pendant la saison hivernale.

Je vous invite à communiquer avec le directeur régional du ministère à Radisson, monsieur Jean-Paul Noël (Radisson 638-8495) afin de finaliser l'autorisation de ce dossier en fonction de la réglementation en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre



JEAN-CLAUDE DESCHÊNES

46.3.6

ᑲᑎᑕᑦ ᑭᑭᑦᑲᑦ ᑲᑎᑎᑦᑲᑦ ᑲᑎᑎᑦᑲᑦ ᑲᑎᑎᑦᑲᑦ ᑲᑎᑎᑦᑲᑦ ᑲᑎᑎᑦᑲᑦ ᑲᑎᑎᑦᑲᑦ ᑲᑎᑎᑦᑲᑦ

COMMISSION DE LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK ENVIRONMENTAL QUALITY COMMISSION

SECRETARIAT - C.P. 9, KUUJJUAQ, QUEBEC, J0M 1C0

TEL.: (819) 964-2941

86.201

Le 23 septembre 1985

M. Jean-Claude Deschênes  
Sous-ministre  
Ministère de l'Environnement  
3900, rue Marly  
de étage  
STE-FOY (Québec)  
G1X 4E4

Objet: Décision de la Commission concernant l'aménagement de sites  
de rétention d'eau pour la lutte contre les incendies-  
Kangijsujuaq et Quaqtac

Monsieur le Sous-ministre,

Pour faire suite aux lettres de M. Yves L. Pagé du 16 août dernier et  
conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement, il me  
fait plaisir de vous transmettre la décision de la Commission concernant les  
projets mentionnés en titre.

Suite à l'analyse des renseignements préliminaires de ces deux projets  
lors d'une réunion de la Commission tenue les 29 et 30 août derniers, la  
Commission a décidé de ne pas assujettir ces projets à la procédure d'évaluation  
et d'examen. La Commission note cependant que l'aménagement de sites de  
rétention d'eau pour la lutte contre les incendies proposé pour ces deux  
villages n'améliorera la situation que pour la période de l'année où le point  
d'eau n'est pas gelé. En effet, les aménagements proposés seront sans utilité  
pendant la saison hivernale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-ministre, l'expression de mes  
sentiments distingués.

Le Président,

Peter Jacobs



RECEIVED  
AUG 23 1985

Bureau du sous-ministre

Sainte-Foy, le 16 août 1985

Monsieur Peter Jacobs  
Président de la Commission de  
la qualité de l'Environnement Kativik  
Université de Montréal  
5829, rue Darlington  
Montréal, Qc  
H3T 1T2

OBJET: Aménagement de sites de rétention d'eau  
pour la lutte contre les incendies - Kangirsujuaq  
Notre dossier: 040-BJ364-10

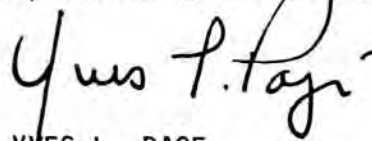
Monsieur,

Au nom du sous-ministre de l'Environnement, Monsieur Pierre B. Meunier, je vous transmets une (1) copie des renseignements préliminaires du projet mentionné en titre. J'en transmets également une (1) copie aux autres membres de la Commission ainsi qu'à son secrétaire.

Ces renseignements ont été adressés au sous-ministre le 6 août dernier par Monsieur Jacques Vary de l'Administration régionale Kativik au nom de la municipalité de Kangirsujuaq, promoteur de ce projet.

Conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je vous demande de faire parvenir au sous-ministre dans les meilleurs délais, la décision de la Commission concernant le besoin de l'étude des impacts de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

  
YVES L. PAGE

c.c.: Pierre B. Meunier, sous-ministre  
A.R.K., a/s du secrétaire et 1 copie des rends. prélim.  
Jean-Paul Noël, dir. rég. par intérim (10) et 1 copie des rends. prélim.



**NORTHERN VILLAGE CORPORATION OF KANGIQSUJUAQ**

**WATER RETENTION SITES FOR FIREFIGHTING**

Presented to:

**THE KATIVIK ENVIRONMENTAL QUALITY COMMISSION**

By

Jacques Vary, fire safety coordinator

**KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT**

**Promoter**

The Kativik Regional Government on behalf of the Corporation of the Northern Village of Kangiqsujaq.

**Project and objectives**

The project consist of clearing the river bottom of rocks and other debris, in two areas (see figure 1). This will permit the creation of pools in the river having an approximate capacity of 18 000 to 20 000 L each. These pools would be used 6 months of the year as emergency water supplies for firefighting. No dykes will be constructed to create the pools; the work will not modify the general appearance of the river. This river is not used by the municipality for traditionnal activities. The municipal council accepts this proposal as being a valid way to protect lives and houses.

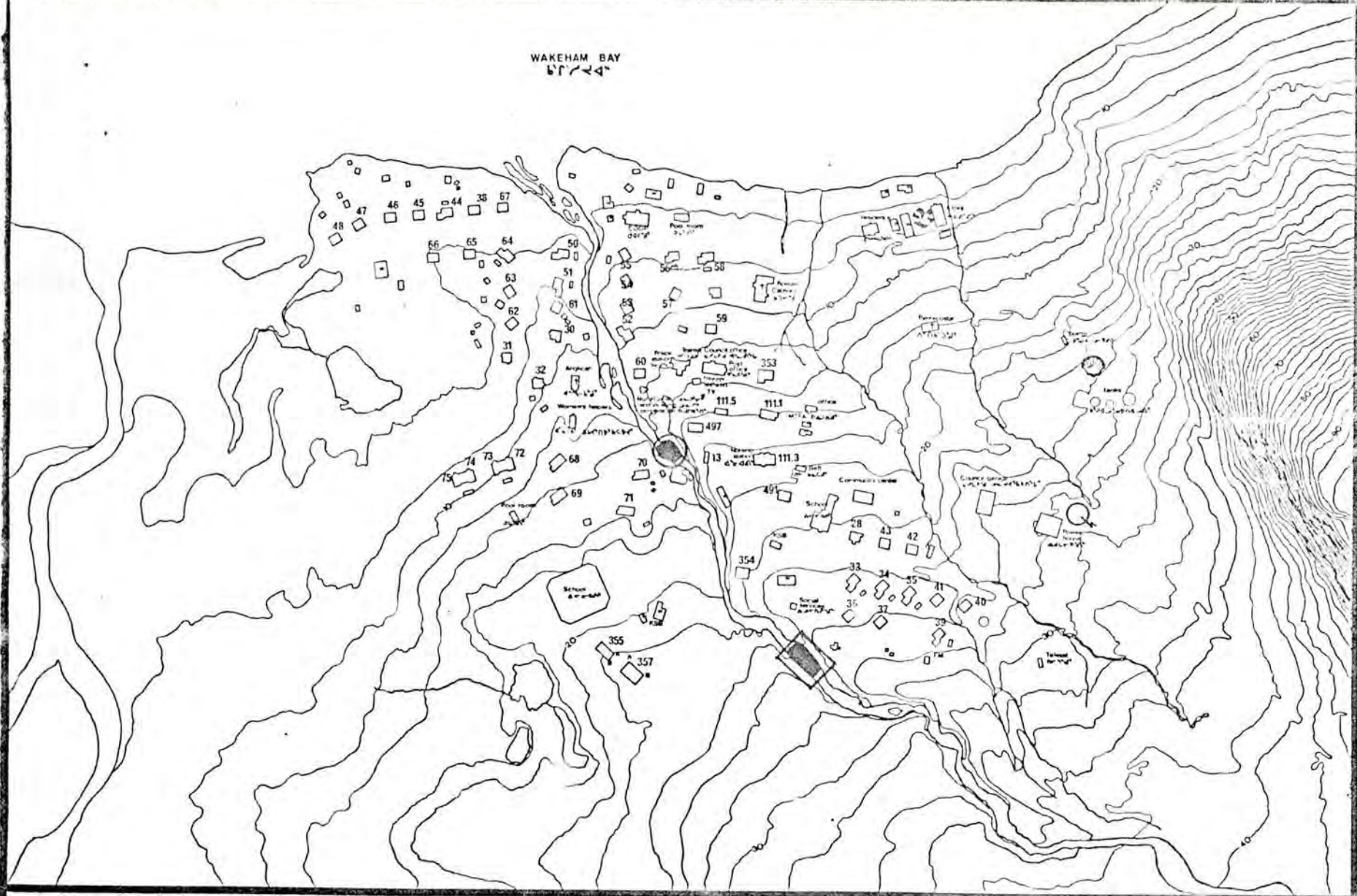
**Beginning of work**

Work is scheduled to start in the beginning of October 1985 and be completed before the end of October 1985.

**Personnel**

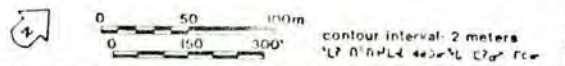
The municipality will take charge of the project and employ four (4) people.

WAKEHAM BAY  
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ



CORPORATION OF THE NORTHERN VILLAGE OF **KANGIQSUJU**  
MASTER PLAN

ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ  
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ







Bureau du sous-ministre

Sainte-Foy, le 16 août 1985

Monsieur Peter Jacobs  
Président de la Commission de  
la qualité de l'Environnement Kativik  
Université de Montréal  
5829, rue Darlington  
Montréal, Qc  
H3T 1T2

OBJET: Aménagement de sites de rétention d'eau  
pour la lutte contre les incendies - Quaqaq.  
Notre dossier: 040-BJ365-10

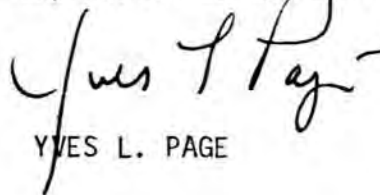
Monsieur,

Au nom du sous-ministre de l'Environnement, Monsieur Pierre B. Meunier, je vous transmets une (1) copie des renseignements préliminaires du projet mentionné en titre. J'en transmets également une (1) copie aux autres membres de la Commission ainsi qu'à son secrétaire.

Ces renseignements ont été adressés au sous-ministre le 6 août dernier par Monsieur Jacques Vary de l'Administration régionale Kativik au nom de la municipalité de Quaqaq, promoteur de ce projet.

Conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je vous demande de faire parvenir au sous-ministre dans les meilleurs délais, la décision de la Commission concernant le besoin de l'étude des impacts de ce projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



YVES L. PAGE

c.c.: Pierre B. Meunier  
A.R.K. a/s du secrétaire et 1 copie des rens. pré1.  
Jean-Paul Noël, dir. rég. par intérim (10) et 1 copie des rens. pré1.



**NORTHERN VILLAGE CORPORATION OF QUAGTAQ**

**WATER RETENTION SITES FOR FIREFIGHTING**

Presented to:

**THE KATIVIK ENVIRONMENTAL QUALITY COMMISSION**

By

Jacques Vary, fire safety coordinator

**KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT**

**Promoter**

The Kativik Regional Government on behalf of the Corporation of the Northern Village of Quaqtaq.

**Project and objectives**

The project consist of clearing the river bottom of rocks and other debris, in two areas (see figure 1). This will permit the creation of pools in the river having an approximate capacity of 18 000 to 20 000 L each. These pools would be used 6 months of the year as emergency water supplies for firefighting. No dykes will be constructed to create the pools; the work will not modify the general appearance of the river. This river is not used by the municipality for traditionnal activities. The municipal council accepts this proposal as being a valid way to protect lives and houses.

**Beginning of work**

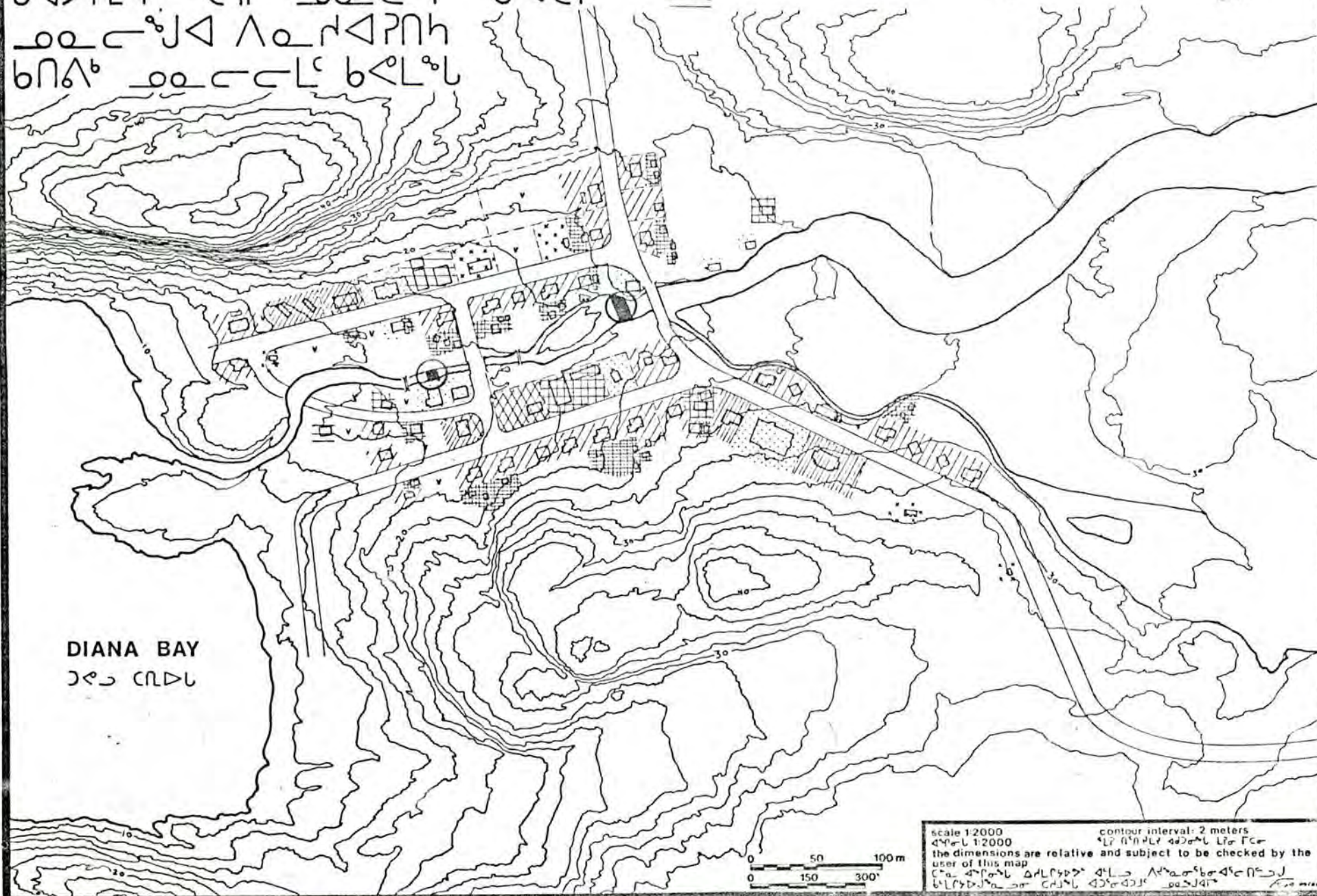
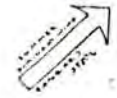
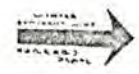
Work is scheduled to start in the beginning of October 1985 and be completed before the end of October 1985.

**Personnel**

The municipality will take charge of the project and employ four (4) people.

# CORPORATION OF THE NORTHERN VILLAGE OF QUAQTAQ MASTER PLAN

ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ  
ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ  
ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ



DIANA BAY  
ᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃ

scale 1:2000  
ᐃᐃᐃᐃ 1:2000  
the dimensions are relative and subject to be checked by the user of this map  
ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ  
contour interval: 2 meters  
ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ  
ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ